

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 25 octobre 2021

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération () :

Date de convocation :

Secrétaire de séance :

Objet : Budget Principal – Régularisation des Avances faites au SPIC

Le lundi 25 octobre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que des avances de trésorerie ont été faites au SPIC

Le 20/11/2018 : 148 000 €
Le 06/09/2018 : 80 000 €
Le 06/07/2017 : 90 000 €
Le 30/06/2015 : 57 000 €
Le 13/03/2015 : 62 100 €
Le 18/09/2012 : 15 000 €
Soit un total de 452 100 €

Le Président explique que ces avances ont été régularisées comptablement par la saisie d'un mandat de 452 100 €

Le Président explique que le SPIC s'engage à rembourser ces avances sur une période de 4 ans :

150 000 € en 2022
150 000 € en 2023
100 000 € en 2024
52 100 € en 2025

Le Président propose d'accepter l'échéancier ci-dessus et d'émettre les titres de recettes correspondants

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'accepter l'échéancier de remboursement des avances de Trésorerie**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 octobre 2021

Pierre BATAILLE
Président